

BOMA Québec Conférence inter-active

LA DÉRÉGLEMENTATION DE L'ÉLECTRICITÉ Quels sont les enjeux ?

Le jeudi 28 septembre 2000 École de technologie supérieure 1100, rue Notre-Dame ouest Montréal (Québec)



le point de vue des utilisateurs

- LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE NORD-AMÉRICAIN
- UN BESOIN INITIAL DE RÉGLEMENTER LE MONOPOLE D'ÉTAT
- ÉVOLUTION ET COMPÉTITIVITÉ DES TARIFS INDUSTRIELS
- STRATÉGIE POUR UNE BAISSE DE TARIFS
- ENCADREMENT PROPOSÉ PAR LA NOUVELLE LOI #116
- PERSPECTIVES D'AVENIR



le contexte énergétique nord-américain

- AU QUÉBEC: DÉBAT PUBLIC & POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
 - SUR LE DÉBAT PUBLIC
 - AMPLEUR DU DÉBAT: NOMBRE DE PARTICIPANTS NOMBRE DE RÉUNIONS
 - CONSENSUS DES INTERVENANTS SUR LA NÉCESSITÉ DE MODIFIER LE MODÈLE
 - PRINCIPALE RECOMMANDATION: RÉGLEMENTER HYDRO-QUÉBEC
 - POUR CE FAIRE: INSTITUER UNE RÉGIE DE L'ÉNERGIE
 - SUR LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
 - MÉCANISME GARANTISSANT LA TRANSPARENCE ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC
 - CONFUSION DANS LES ROLES DE L'ÉTAT RÉGULATEUR ET ACTIONNAIRE
 - CONTROLE ANTÉRIEUR INADÉQUAT: TEMPS RESSOURCES PROCÉDURES
 - PERCEPTION DES DÉCISIONS PRISES INTERFÉRENCE DU POLITIQUE
 - ➡ VIRAGE COMMERCIAL D'HYDRO-QUÉBEC
- OUTRE-FRONTIÈRES:
 - DÉRÉGLEMENTATION DANS PLUSIEURS JURIDICTIONS EN AMÉRIQUE DU NORD
 - LIBÉRALISATION DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ



le besoin de réglementer

- Une société jouissant d'un monopole doit être réglementée
 - ➡ EN L'ABSENCE D'UN MARCHÉ OUVERT POUR ÉVITER LES ABUS DU MONOPOLE
 - HYDRO-QUÉBEC CONTROLE PLUS DE 90% DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
 - ⇒ seuls les réseaux municipaux (marché de gros) peuvent transiger (3%)
 - LA PRIVATISATION NE RÈGLE PAS LE PROBLÈME DE PRÉDOMINANCE
 - ABSENCE DE STRUCTURES BOURSIÈRES PERMETTANT LES TRANSACTIONS
- LA NOTION DE RÉCIPROCITÉ
 - **■** EXIGENCES DU FERC (E.-U.) POUR PERMETTRE L'ACCÈS À LEURS MARCHÉS
- LES MODÈLES NORD-AMÉRICAINS
 - **➡** EN L'ABSENCE D'UN MARCHÉ OUVERT, LA RÈGLEMENTATION EST LA NORME



les règles d'un marché ouvert

3% des ventes (marché de gros) ne suffit pas pour être en présence d'un marché ouvert

"les quatre critères de Bradford" (ancien président du PUB de New-York)

- 1. plusieurs fournisseurs sans prédominance
- 2. facilité d'entrée et de sortie dans le marché
- 3. facilité d'accès aux informations de marché importantes
 - transparence -
- 4. accès égal aux installations du monopole (ex.: transmission)

Hydro fait grimper le prix de l'électricité aux États-Unis

la presse, mercredi 27 septembre 2000 Reuters

NEW YORK — Hydro-Québec a fait grimper les prix de l'électricité dans le nord-est des États-Unis en procédant à des achats aussi massifs qu'inexpliqués, ont constaté des courtiers en énergie hier.

« Hydro-Québec a acheté le moindre mégawatt disponible dans le NEPOOL (New England Power Pool). Je n'ai aucune idée de ce qu'ils sont en train de faire », a commenté l'un d'eux.

Hydro-Québec a payé 65 \$ US le mégawatt-heure pour le jour suivant, alors que celui-ci se négociait à 51,50 \$ US plus tôt dans la journée.

La société d'État québécoise a également payé 60 \$ US par mégawatt-heure pour l'électricité livrée plus tard cette semaine, 50 \$ US pour celle livrée durant le week-end et 58 \$ US pour celle livrée en octobre. Hydro-Québec a réalisé ses achats à un prix beaucoup plus élevé qu'en début de journée.

Les spéculations ont aussitôt fusé dans les coulisses du marché, certains courtiers supputant une rupture des négociations entre Hydro-Québec et le NEPOOL, association qui représente les producteurs d'électricité du nord-est des États-Unis. D'autres ont évoqué le scénario de travaux majeurs sur les lignes de transmission transfrontalières ou encore celui de panne majeure dans les équipements de production d'Hydro-Québec.

Le NEPOOL et Hydro-Québec, plus important producteur d'électricité d'Amérique du Nord, se disputent depuis deux ans au sujet de leurs contrats d'approvisionnement électrique à long terme. Hydro-Québec fournit environ 10 % de l'électricité nécessaire au NEPOOL chaque jour.

Les spécialistes du marché sont généralement d'avis que l'apport d'Hydro-Québec au marché du Nord-Est américain diminuera au cours des prochaines années, alors que de nouvelles centrales actuellement en construction commenceront leurs activités.

Une fois absorbé le choc initial devant les achats d'Hydro-Québec, plusieurs courtiers y ont vu un possible coup de marketing du géant québécois de l'électricité.

« C'est du marketing. Nous avons tous entendu qu'Hydro-Québec veut être plus dynamique dans sa commercialisation. Ce n'est plus une grosse société d'État maladroite et paisible comme nous nous en souvenons. Cela serait un bon moment pour elle de se montrer plus active, parce qu'elle a acheté beaucoup de contrats à long terme/pour l'hiver », a souligné un autre courtier.

Les porte-parole d'Hydro-Québec et d'ISO New England n'étaient pas immédiatement disponibles pour éclaircir les spéculations ou pour expliquer la raison derrière la forte activité d'Hydro-Québec sur le marché.

Le contexte dans le marché du comptant de la Nouvelle-Angleterre se prête à une diminution des prix de l'énérgle.

State of the state



comment réglementer

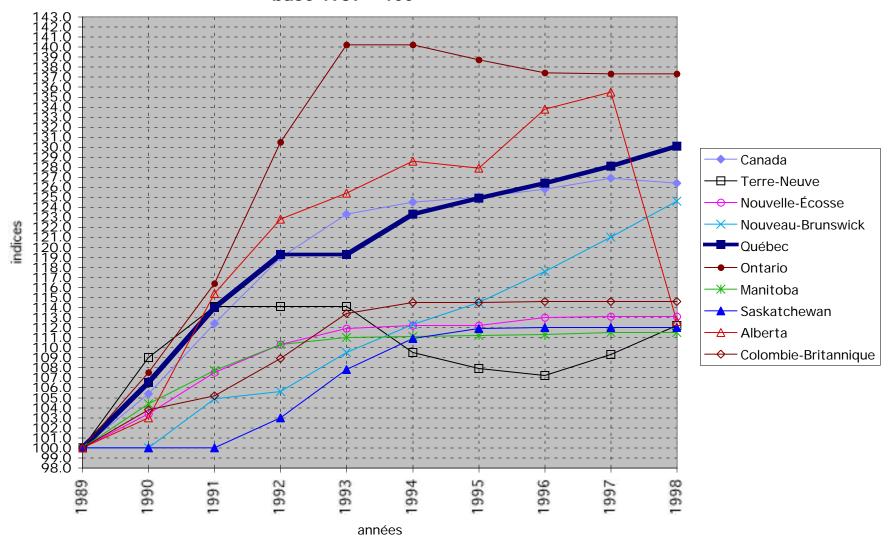
- Selon La Loi (50):
 - LE LÉGISLATEUR, RÉFLÉTANT LE CONSENSUS SOCIAL ET POLITIQUE SUITE AU DÉBAT PUBLIC, A INSTAURÉ UN MODE DE RÉGLEMENTATION SELON LES COÛTS POUR LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION
- SELON LES INTERVENANTS:
 - LES PRINCIPES DE BASE DE TOUTE RÉGLEMENTATION PASSENT PAR LES COÛTS
- Selon les modèles nord-américains:
 - AUCUN EXEMPLE DE JURICTION DÉROGEANT AU PRINCIPE DES COÛTS
- SELON LA RÉGIE:
 - LA VOCATION DE LA LOI ET LES POUVOIRS DE CONTRE-EXPERTISE DE LA RÉGIE EXIGENT UNE RÉGLEMENTATION SUR LA BASE DES COÛTS



le point de vue des utilisateurs

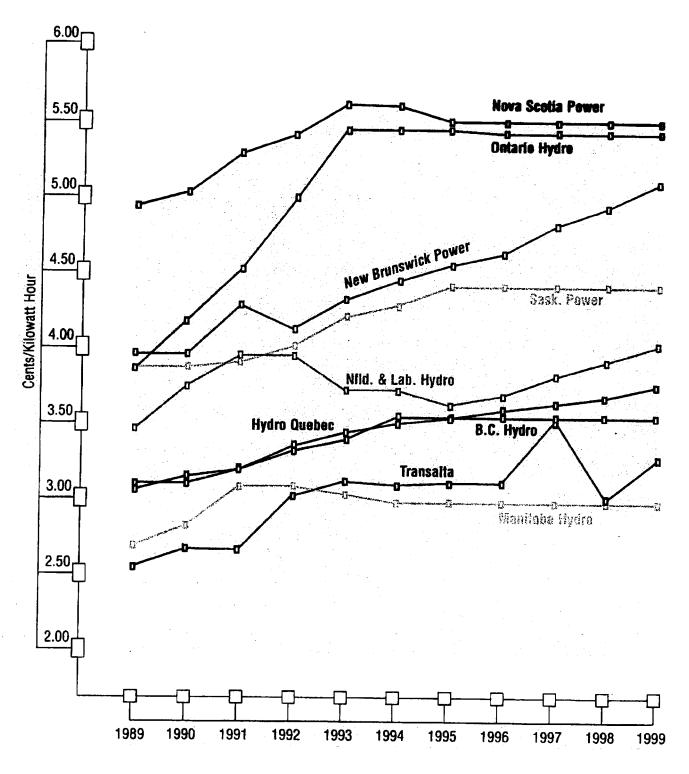
- LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE NORD-AMÉRICAIN
- UN BESOIN INITIAL DE RÉGLEMENTER LE MONOPOLE D'ÉTAT
- ⇒ ÉVOLUTION ET COMPÉTITIVITÉ DES TARIFS INDUSTRIELS
 - STRATÉGIE POUR UNE BAISSE DE TARIFS
 - ENCADREMENT PROPOSÉ PAR LA NOUVELLE LOI #116
 - PERSPECTIVES D'AVENIR

Augmentation des tarifs canadiens d'électricité base 1989 = 100



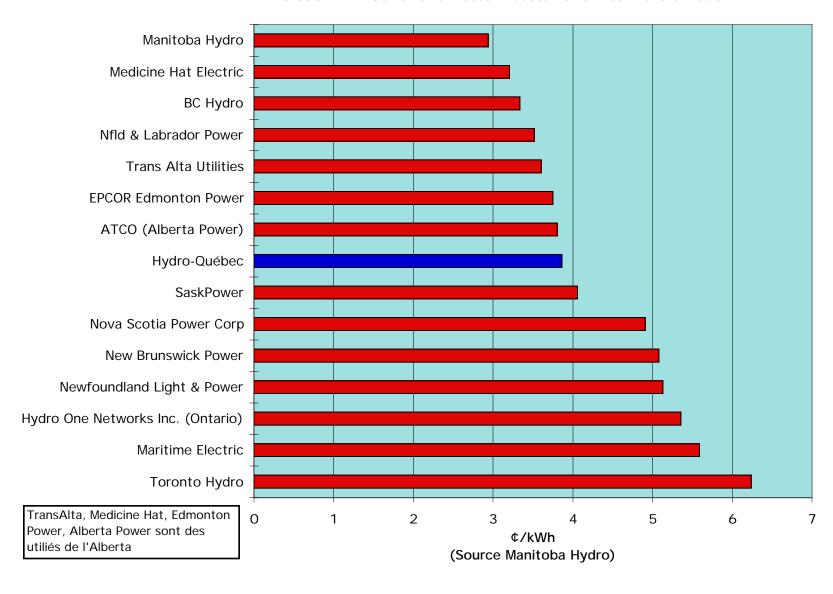
AMPCO

Large Industry Power Costs



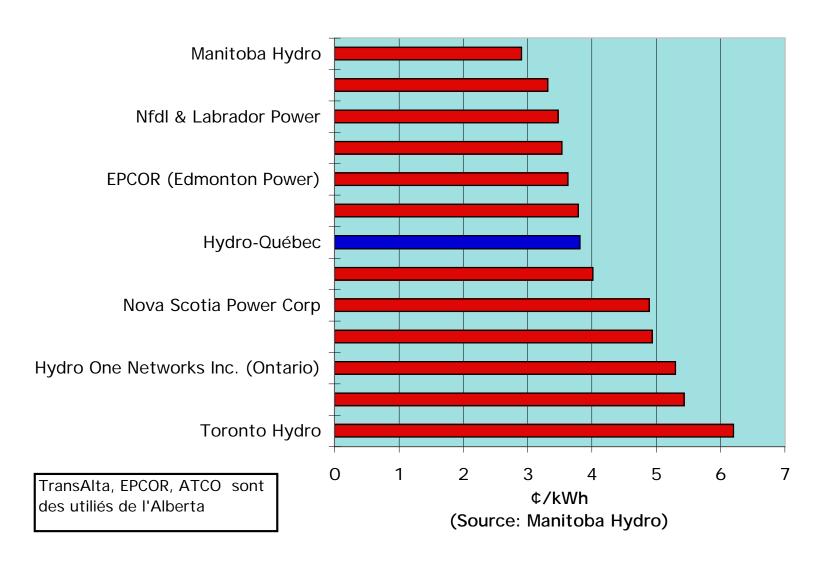
Comparaison des tarifs industriels d'électricité canadiens

20 000 kW - 100 % Power Factor - Customer Owned Transformation



Comparaison des tarifs industriels d'électricité canadiens

50 000 kW - 100 % Power Factor - Customer Owned Transformation





le point de vue des utilisateurs

- LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE NORD-AMÉRICAIN
- UN BESOIN INITIAL DE RÉGLEMENTER LE MONOPOLE D'ÉTAT
- ÉVOLUTION ET COMPÉTITIVITÉ DES TARIFS INDUSTRIELS
- ⇒ STRATÉGIE POUR UNE BAISSE DE TARIFS
 - ENCADREMENT PROPOSÉ PAR LA NOUVELLE LOI #116
- PERSPECTIVES D'AVENIR



Stratégie pour une baisse de tarifs

- en respectant le cadre financier proposé au plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec et en excluant toute subvention aux activités non-assujetties, une marge bénéficiaire cible de 11,5 % est suffisante.
- les projections de revenus pour les seules ventes assujetties au règlement tarifaire dégagent un trop perçu de 7 % dont pourraient bénéficier les consommateurs sous forme de réduction de tarifs
- le maintien du taux de capitalisation à 25 % sur l'horizon du plan, soit une application stricte des critères prévus dans la loi, assurerait des dividendes aussi attrayants pour le gouvernement tout en octroyant une baisse de tarifs aux usagers québécois.

Cas de référence ventes d'électricités assujetties au règlement tarifaire

Selon les paramètres du Plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec

						(en millions \$)			
		1999	2000	2001	2002	2003	2004	Somme de 2000 à 2004	Somme de mai 2000 à 2004
Produits Ventes d'électricité M\$		8 310	8 429	8 571	8 617	8 612	8 603	42 833	40 023
Ventes a electricite Ma	A	7 001	7 225	7 476	7 634	7 746	7 858	37 937	35 529
part %	~	84,2	85,7	87,2	88,6	89,9	91,3		
Ventes en TWh	_								
Ventes d'électricité TWh		168	169	172	172	172	171	856	799
Ventes assujetties TWh		125	129	135	138	140	142	683	640
part %		74,3	76,2	78,2	79,9	81,5	83,0		
Charges	_								
Ventes d'électricité M\$		7 453	7 501	7 520	7 460	7 432	7 141	37 054	34 554
Ventes assujetties M\$		6 089	6 205	6 305	6 324	6 363	6 176	31 373	29 305
part % (Prop. à 50 % de l'accroissement de la part des ventes)		81,7	82,7	83,8	84,8	85,6	86,5		
Marge bénéficiaire									
Ventes d'électricité M\$	_	857	928	1 051	1 157	1 180	1 462	5 779	5 470
Ventes assujetties M\$		912	1 019	1 170	1 310	1 382	1 682	6 564 0	6 225
Ventes d'électricité %		10,3	11,0	12,3	13,4	13,7	17,0	•	
Ventes assujetties %		13,0	14,1	15,7	17,2	17,8	21,4		
Marge bénéficiaire CIBLE = 11,5 %		2 222	6 022	7045	7.065	7 440	6 900	35 054	32 742
Produits requis	В	6 803	6 933	7 045	7 065	7 110	900	35 U5 4	32 142
Écart (marge pour réduction de tarif)	A-B	197	291	431	568	636	957	2 884	2 592
,									7%

Conclusion

Une baisse de 8 % des tarifs sur la période 2000 -2004 serait, selon les hypothèses de la requête et du Plan 2000-2004, compatible avec un rendement de 8 % sur l'avoir propre de Hydro-Québec dédié aux ventes assujetties au règlement tarifaire.

Note: La part des charges reliées aux ventes assujetties croît moins rapidement que la part des ventes assujetties sur les ventes d'électricité en énergie pour tenir compte des achats reventes et de la proportion grande puissance de la croissance.des ventes assujetties de 1999 à 2004 (60 %).



Stratégie pour une baisse de tarifs

- les autres activités d'Hydro-Québec sont celles qui ne sont pas reliées à la mission première d'Hydro-Québec, soit la satisfaction des besoins d'électricité.
- ces activités concernent entre autres les activités internationales, le courtage de gaz naturel, la participation d'Hydro-Québec dans les services gaziers, les achats-ventes d'électricité.
- une allocation d'une juste part des charges fixes d'Hydro-Québec leur a été imputée, en tenant compte par exemple, des coûts de transport et d'entreposage dans le cas d'achats-reventes.
- les marges dégagées des autres activités sont négligeables variant de 0,1 % à 1,6 % par rapport aux marges dégagées par les activités reliées à la satisfaction des besoins d'électricité qui varient de 10 % à 17 % sur l'horizon du plan.

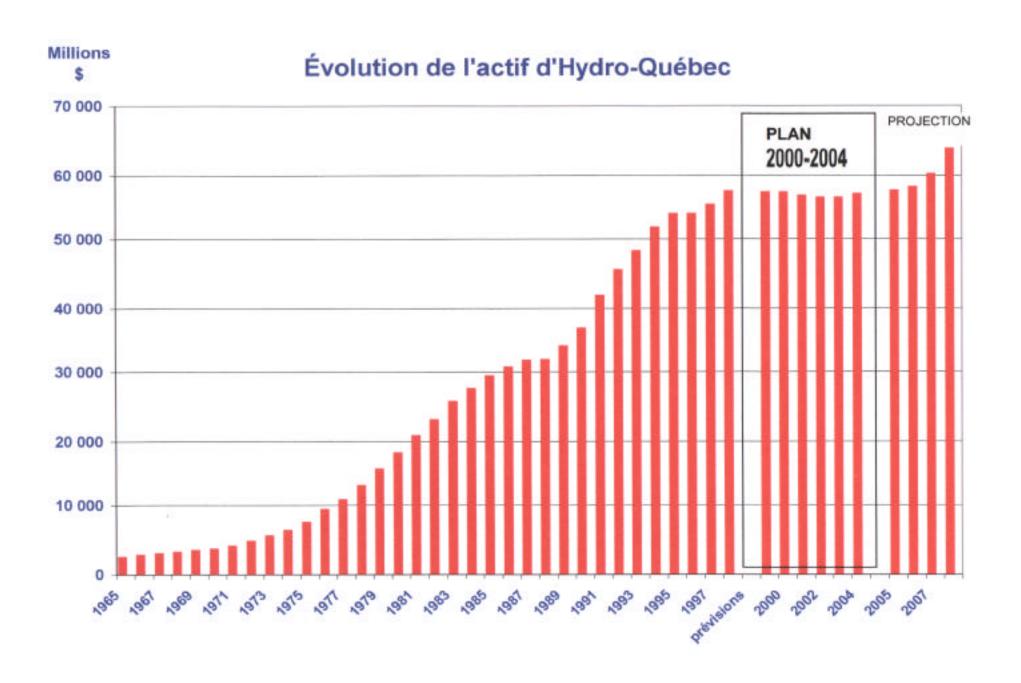
Évolution des charges et bénéfices par secteur d'activité Selon les paramètres du Plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Charges exploitation								
Exploitation totale	1724	1681	1908	1925	1915	2032	2077	2083
Exploitation électricité	1606	1563	1 64 7	1691	1696	1693	1687	1694
Part de l'électricité	93,2	93,0	86,3	87,8	88,6	83,3	81,2	81,3
Exploitation autres	118	118	261	234	219	339	390	389
Autres charges							·	
Total plan 2000-2004			3632	3577	4203	4472	4720	4912
Achats globaux			1210	1144	1582	1816	2018	2195
(voir analyse autres charges)								
Achats autres (page achats)			781	768	1217	1475	1695	1890
Achats contractuel d'électricité			429	376	365	341	323	305
et de combustible pour Tracy								
Amortissement total	1545	1589	1550	1592	1655	1650	1664	1661
Amortissement électricité	1501	1533	1488	1520	1572	1559	1564	1553
Part électricité	97,2	96,5	96,0	95,5	95,0	94,5	94,0	93,5
Taxes totales	771	799	872	841	966	1006	1038	1056
Taxes électriques	755	775	841	807	923	956	981	993
Part électricité	97,9	97,0	96,4	96,0	95,5	95,0	94,5	94,0
Autres charges						2252	0000	2054
Électricité (ach.+am.+taxes)			2758	2703	2860	2856	2868	2851 2061
Autres activités			874	874	1343	1616	1852	2001
Frais financiers								
Frais financiers totaux	3062	3154	3126	3203	3072	3032	3013	2733
Frais financiers électricité	3022	3088	3048	3107	2964	2911	2877	2596
Part de l'électricité	98,7	97,9	97,5	97,0	96,5	96,0	95,5	95,0
Frais financiers autres activités			78	96	108	121	136	137
Bénéfices électricité			<u></u>					
Proceeds the collection of the			8310	8429	8571	8617	8612	8603
Produits d'électricité Charges totales électricité			7453	7501	7520	7460	7432	7141
Bénéfices d'électricité		,	857	928	1051	1157	1180	1462
Marge d'électricité			10%	11%	12%	13%	14%	17%
Bénéfices autres activités							<u> </u>	
DUIGINGS QUUES QUUVIGS								
Produits globaux			9603	9668	10229	10700	11174	11342
Produits autres activités			1293	1239	1658	2083	2562	2739
Charges autres activités			1213	1204	1670	2076	2378	2587
Bénéfices autres activités			80	35	-12	7	184	152
Marge autres activités			0,8%	0,4%	-0,1%	0,1%	1,6%	1,3%



Stratégie pour une baisse de tarifs

- avec son virage commercial et le cap sur la croissance, Hydro-Québec envisageait des investissements de 13 milliards \$ dans son plan stratégique 1998-2002.
- dans un contexte de marché parvenu à maturité, il est injustifiable de soutenir un programme d'investissements de 12 milliards \$ pour l'horizon 2000-2004.
- malgré ce programme d'investissements de 12 milliards \$, les actifs d'Hydro-Québec demeurent stables de 2000 à 2004.
- les 12 milliards \$ d'investissements s'ajouteront aux actifs après 2004, lors de leur mise en service, ce qui aura pour effet de gonfler la dette et engendrer des hausses tarifaires.





le point de vue des utilisateurs

- LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE NORD-AMÉRICAIN
- UN BESOIN INITIAL DE RÉGLEMENTER LE MONOPOLE D'ÉTAT
- ÉVOLUTION ET COMPÉTITIVITÉ DES TARIFS INDUSTRIELS
- STRATÉGIE POUR UNE BAISSE DE TARIFS
- ⇒ ENCADREMENT PROPOSÉ PAR LA NOUVELLE LOI #116
 - PERSPECTIVES D'AVENIR



schéma

La Loi 50 Régie de l'énergie

 \downarrow

tarifs justes et raisonnables

 \parallel

établis à partir des coûts

 \downarrow

en considérant un taux de rendement raisonnable

H.-Q. - monopole verticalement intégré

₩

production 50 %

+

transport 30 %

+

distribution 20 %

actif total 55 milliards \$

La Loi 116 Gvt + la Régie

 $\downarrow \downarrow$

production - loi rendement 18%

transport - coûts rendement visé 10,6%

distribution - coûts rendement actuel (27%)



Libéralisation des marchés

• L'article 167 de l'ancienne loi dont l'alinéa 3 prévoyant la fourniture, par la Régie, d'un avis au gouvernement «sur la pertinence, les conditions et les modalités de la libéralisation des marchés d'électricité» a été entièrement abrogé et remplacé par par un simple projet pilote:

« 167. Sur demande du gouvernement et selon les paramètres qu'il détermine, la Régie fixe sur proposition du distributeur d'électricité les conditions d'un projet pilote pouvant permettre à des consommateurs ou à une catégorie de consommateurs qu'elle désigne conformément aux règles du projet de s'approvisionner en électricité auprès d'un fournisseur de leur choix. La Régie ajuste alors le tarif du distributeur d'électricité en fonction des conditions ainsi fixées. ».



GRTA's

- Les GRTAs gonflent artificiellement les tarifs de transport et réduisent la compétitivité :
 - des producteurs du Québec qui veulent exporter leur électricité; et
 - des producteurs hors Québec qui veulent vendre leur électricité chez-nous
- La nouvelle définition de « *réseau de transport d'électricité* » règle de façon définitive la problématique des GRTA's:

« l'ensemble des installations destinées à transporter l'électricité, y compris les transformateurs élévateurs de tension situés aux sites de production, les lignes de transport à des tensions de 44 kV et plus, les postes de transport et de transformation ainsi que toute autre installation de raccordement entre les sites de production et le réseau de distribution. »



Contrats spéciaux

- L'ancienne loi avait modifié le second alinéa de l'article 22.0.1 de la Loi sur Hydro-Québec pour réserver au gouvernement le droit de fixer « ... à l'égard d'un contrat spécial qu'il détermine visant une puissance additionnelle ou nouvelle à facturer de 10 Mw ou plus les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est fournie par la société à un client industriel. »
- Cette disposition a été modifiée pour éliminer toute limite quantitative aux contrats spéciaux que peut conclure le gouvernement:

« Toutefois, malgré le paragraphe 1° de l'article 31 de la Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01), le gouvernement peut fixer à l'égard d'un contrat spécial qu'il détermine les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est distribuée par la Société à un consommateur ou à une catégorie de consommateurs. ».



le point de vue des utilisateurs

- LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE NORD-AMÉRICAIN
- UN BESOIN INITIAL DE RÉGLEMENTER LE MONOPOLE D'ÉTAT
- ÉVOLUTION ET COMPÉTITIVITÉ DES TARIFS INDUSTRIELS
- STRATÉGIE POUR UNE BAISSE DE TARIFS
- ENCADREMENT PROPOSÉ PAR LA NOUVELLE LOI #116
- ⇒ PERSPECTIVES D'AVENIR



POST-DÉRÉGLEMENTATION: AUTRES JURIDICTIONS

→ ALBERTA

- DEPUIS 1997: AUGMENTATIONS ANNUELLES DE 4% (MARCHÉ DE GROS)
- JANVIER 2001 (MARCHÉ DE DÉTAIL): AUGMENTATIONS ANTICIPÉES DE 5-10%

→ ONTARIO

- AUGMENTATION COURANTE ANTICIPÉE DE 3-4 %
- AUGMENTATIONS ANTICIPÉES DE 5-10% AVEC L'OUVERTURE DES MARCHÉS
- DATE CIBLE DU 1ER NOVEMBRE EST REPORTÉE DE 6 MOIS
- AUCUN ENGAGEMENT FORMEL DU MINISTRE TANT QU'À UNE DATE PRÉCISE
- OBSERVATEURS S'ATTENDENT À UN AUTRE REPORT



- POST-DÉRÉGLEMENTATION: AUTRES JURIDICTIONS
 - → USA
 - * UNE TENDANCE À LA HAUSSE DES PRIX SUITE À L'INTRODUCTION DE LA CONCURENCE DANS LES MARCHÉS
 - * LE CAS DE LA CALIFORNIE:
 - DEPUIS JUIN 2000, LES PRIX DE GROS ONT AUGMENTÉ DE 270 %
 - APPARITION DE "BROWN-OUTS" DURANT LES PÉRIODES DE POINTE CET ÉTÉ
 - SDG&E: PRIX ONT DOUBLÉ DEPUIS L'OUVERTURE DES MARCHÉ DE DÉTAIL
 - INTRODUCTION DE PRICE CAPS (2 ANS) POUR LES PETITS CONSOMMATEURS
 - AIDE FÉDÉRALE POUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENUS
 - OUVERTURE TOTALE DU MARCHÉ PRÉVUE POUR MARS 2002



• INTERVENTION DANS LA REQUÊTE SUR LE TARIF DE TRANSPORT

base de tarification: 14 450 273 000 \$

structure de capital: 30 % - 70 %

avoir propre: 4 335 082 000 \$

revenus requis @ 10,6 % rendement: 459 519 000 \$

revenus requis @ 9,6 % rendement: 416 162 000 \$

impact à la baisse sur l'ensemble des tarifs: (43 357 000 \$)

impact à la baisse sur le tarif L (24 % revenus): (10 406 000 \$)

- NB
- 1. En appliquant la formule du taux de rendement retenue par la Régie dans le cas de Gaz Métropolitain, le taux de rendement serait de 9,63 % dans le contexe actuel.
- 2. Gaz Métropolitain, dans ses activités de distribution est beacoup plus à risque que Hydro-Québec dans ses activités de transport, avec un seul client H-Q distribution.



INTERVENTION DANS LA REQUÊTE SUR LE TARIF DE TRANSPORT

taux structure taux de capital pondéré

Dette: 9,75 % 75 % 7.32 %

avoir propre: 10,60 % 25 % 2.65 %

taux moyen du coût en capital: 9.97 %

revenus requis @ 10,005 % rendement: 1 445 750 000 \$

revenus requis @ 9,6 % rendement: 1 439 247 000 \$

impact à la baisse sur l'ensemble des tarifs: (6 503 000 \$)

impact à la baisse sur le tarif L (24 % revenus): (1 561 000 \$)



INTERVENTION DANS LA REQUÊTE SUR LA DISTRIBUTION

structure de capital de la distribution
taux de rendement sur l'avoir propre
revenus requis
structure tarifaire (allocation de coûts - interfinancement)

IMPLICATION DANS LE PROJET PILOTE PRÉVU DANS LA LOI

reflexions sur la forme et la teneur d'un tel projet collaboration avec Hydro-Québec et le gouvernement

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

LUC BOULANGER, directeur exécutif

BIOGRAPHIE

Luc Boulanger a occupé plusieurs fonctions de direction dans le domaine de l'énergie au Québec et au Nouveau-Brunswick au cours des trente dernières années. Son expérience touche aussi bien le secteur des produits pétroliers que celui du gaz naturel et de l'électricité. Il a exercé ses activités pour les entreprises suivantes: Sunoco, Gulf Canada, Gaz Métropolitain, TransCanada PipeLines et l'AQCIE.

Suite à la déréglementation de l'industrie gazière au Canada en 1985, Luc Boulanger s'est fortement impliqué dans les représentations qui ont été faites auprès des organismes de régulation économique canadiens du gaz naturel. Il a participé aux requêtes touchant les enjeux de la libéralisation des marchés du gaz naturel à l'échelle canadienne et a témoigné à maintes reprises devant la Régie du gaz naturel et la Régie de l'énergie au cours des quinze dernières années.

Il a été l'un des membres fondateurs et l'instigateur principal de l'Association canadienne indépendante de marketing de gaz naturel (CIGMA) et son président pour le terme 1994-1995.

Luc Boulanger est un diplômé de l'Université de Montréal où il obtenait son baccalauréat en Sciences politiques (Administration publique) en 1970.